

La vie des associations

Club Arc-En-Ciel

Le Club Arc-en-Ciel organise son traditionnel repas dansant à la salle Jean Moulin le 8 Mars 2020 à 12H.

Menu préparé par le Président et l'équipe du Conseil d'administration : Apéritif et amuses-bouches, potage, choucroute garnie, salade - fromage, tarte aux pralines, bière - vin (rouge et rosé) et café.

Animation BUENA NOTE !

Tarif 22€ pour les Adhérents - 25€ non adhérents

Réservation avant le 3 mars auprès de Mme BAUDOUIN 06.85.52.09.48.



JN Rando



JN RANDO vous informe que sa prochaine rando pédestre mensuelle se déroulera le dimanche 15 mars à Varetz-La Chapelle 11 km. Rendez-vous à 13h30 à Jugeals-Nazareth, parking de la salle des fêtes pour covoiturage, ou par commodité à Varetz parking de la Mairie à 14h, départ de la rando. Nous vous accueillerons avec plaisir et nous vous proposons une ou deux randos « d'essai ». Par la suite une adhésion annuelle de 35 € vous sera demandée.

A partir de mars, une rando ponctuelle le 1^{er} jeudi du mois organisée par les adhérents partira à 13h30 du parking de la salle des fêtes de Jugeals-Nazareth. M. Bagnol, maire de Jugeals-Nazareth nous a informés que cette année notre village a été retenu dans le cadre de « Ballade en Corrèze », ce dont nous nous réjouissons.

Renseignements auprès de Mr Ginibrière au 0670892582. Nous vous espérons nombreux !

Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes de Jugeals-Nazareth organise une soirée théâtre.

Le Samedi 28 mars 2020 à 20h30, salle Jean Moulin, La troupe de théâtre "La Canrobade" jouera « Marquise un jour... Marquise toujours ! ». Comédie écrite et réalisée par J.P. Schoemaeker. Entrée : 8 €. Réservations au : 05 55 85 98 28.



Marquise un jour, Marquise toujours.

1899, soit un peu plus de cent ans après que la révolution française n'ait éclaté, force est de constater que rien n'a vraiment changé. Les pauvres sont toujours aussi pauvres et les riches de plus en plus riches. Et ce n'est pas la marquise de Bourg Minet qui nous dira le contraire. Veuve depuis que son pauvre mari a succombé à leur nuit de nocce, la marquise de Bourg-Minet qui n'a de marquise, que le titre, profite aisément de son statut de mondaine et surtout, de la fortune de son défunt mari.

Mais à part ça ?
Tout va très bien madame la Marquise ! Tout va très bien ! Ou presque !...

Marquise un jour... Marquise toujours !

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Carole NEGRET

& Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET

724, route de La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Assistante sociale

Valérie SEGURA au 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 81 91 35 05

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Messe le 29 mars à 9h30

Le Bulletin

Mars 2020



Le mot du Maire

Votre mairie vous accueille

pour bon nombre de démarches administratives les :

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Jeudi : de 8h00 à 12h00

Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **L'URBANISME** : La mairie a conservé la compétence pour toutes les demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire (construction nouvelle, rénovation, agrandissement), de déclaration préalable avant travaux (modification de l'aspect extérieur, réalisation de dépendance, construction de piscine ou bien encore division parcellaire). Vous devez donc vous adresser en priorité au secrétariat de votre mairie pour effectuer toutes ces démarches. Tout en gardant la compétence, votre mairie a fait le choix de prendre appui sur les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui sont payants du fait du désengagement de l'Etat (DDT) en ce domaine.
- **LE CADASTRE** : La mairie est aussi sollicitée par les notaires pour les transactions sur des questions concernant le PLU, les alignements, le droit de préemption, etc...
- **L'ETAT CIVIL** : publications de mariage, naissance, décès, reconnaissance avant naissance d'un enfant, PACS, baptême civil.
- **LA GESTION DU CIMETIERE** : enregistrements et cessions de concessions, demandes de travaux, gestion des tombes abandonnées.
- **LE RECENSEMENT CITOYEN** : tout jeune atteignant les 16 ans doit venir se présenter en mairie pour effectuer le recensement citoyen.
- **LA GESTION DES LISTES ELECTORALES** : inscription sur les listes de toute personne remplissant les conditions et souhaitant voter sur la commune.
- **LA GESTION DES SALLES COMMUNALES** : réservation, convention de location, etc...
- **L'ECOLE** : Inscription pour scolariser les enfants dans notre école, toutes démarches pour cantine et garderie.

ELECTIONS MUNICIPALES 2020. Le scrutin se déroulera les 15 et 22 mars 2020.

Sous-sol de la salle Jean Moulin de 8h00 à 18h00.

Le Maire,
Gérard Bagnol

